NÉCRYPTAGE



Financement

Finéa en principal bailleur de fonds

 Le financement constitue aujourd'hui un des principaux freins d'accès aux marchés publics pour les PME. Pour y remédier, Finéa propose des services adaptés offrant un accompagnement financier permettant à l'entreprise d'accéder à la commande publique.

rencontre aujourd'hui la PME dans l'accès aux marchés publics, le financement. Si cette problématique est généralement plus globale, sur l'accès au marché public, elle demeure un véritable frein, selon les opérateurs. Pour y pallier Finéa propose des solutions adaptées. «Nous sommes, avant tout, un établissement de place dont la vocation est de faciliter l'accès des entreprises au fi-

armi les principaux freins nancement et proposons, de ce fait, un soutien et cet accompagnement financiers permettent à l'entreprise d'accéder à la commande publique, et ce, en lui apportant des solutions de financement complètes, sous forme de cautions et/ou d'Avances sur marchés nantis», explique-t-on auprès de Finéa. Dans le détail, ce soutien permet aux entreprises de soumissionner à un appel d'offres et de réaliser son marché. tout en faisant face aux déca-

lages de trésorerie engendrés dans le cadre de la réalisation du marché, mais également pour faire face aux délais de règlement de l'administration. Dans ce sens, la filiale de la CDG accompagne la PME sur différentes étapes, depuis la soumission au marché, en apportant l'ensemble des cautions exigées par les donneurs d'ordres, jusqu'à la livraison et la réception de l'attestation de droits constatés, en apportant les financements et avances tout au

Au-delà des marchés publics

Outre son intervention dans l'accès aux marchés publics, Finéa intervient sur d'autres actions en faveur de la PME sous forme de crédits d'investissements et de trésorerie -via le secteur bancaire- et ce dans le cadre de l'activité de refinancement. L'organisme intervient également en Cofinancement avec le secteur bancaire pour des opérations spécifiques.

Les TPME affichant un CA inférieur ou égal à 50 MDH sont éligibles.

> long du cycle de vie du marché et selon les besoins en fonds de roulement de la TPME. Il s'agit notamment d'avances Pré-facturation, lors du démarrage du marché, d'avance Facturation, suite à la présentation des premières factures et d'Avances droits constatés, une fois la prestation fournie et reconnue par une ADC. Le but étant, au final, que chaque PME puisse combler ses besoins de trésorerie.

Un fonds de garantie dédié

Sur la problématique d'accès aux marchés publics, Finéa gère le FGCP est un fonds de garantie géré suivant un mandat de gestion établi entre Finéa, la CDG et le ministère des Finances. «Ce fonds, à vocation 100% intérêt général, a été initié par l'État et après concertation avec la FNBTP et est destiné à garantir et faciliter l'accès des TPME ne présentant pas suffisamment de prérequis pour bénéficier d'un financement bancaire et selon des critères d'éligibilité», explique-t-on auprès de Finéa. Ce dernier a été créé avec un apport initial de 100 MDH, constitué grâce à la contribution de l'État, de la CDG et quelques institutions financières de la place avec un coefficient multiplicateur de 8, soit une puissance de garantie de 800 MDH. S'agissant des critères d'éligibilité, peuvent être bénéficiaires les TPME ayant présenté leur demande de financement à Finéa, qui, à son tour, étudie le dossier suivant le profil de risque de la TPME. Dans le détail des critères d'éligibilité, les TPME doivent disposer d'une classification ou cumuler au moins deux années d'activité continue, présenter un chiffre d'affaires annuel inférieur ou égal à 50 MDH, répondre aux exigences de sûreté posées par le FGCP et enfin avoir une structure financière équilibrée et un endettement maîtrisé.